Critères de production et de consommation durables : des pistes pour une réduction globale de la production primaire de plastique

Des recherches récentes démontrent un lien direct entre la production de plastique et la pollution plastique[1-4]. **L'Article 6**, qui traite de **l'approvisionnement et de la production durable de matières plastiques, constitue donc un pilier fondamental du Traité mondial sur les plastiques** et un levier essentiel pour atteindre les autres objectifs clés du traité garantissant ainsi de son efficacité[5,6] (**Figure 1**). L'Article 6 fixe un objectif global, inscrit dans une annexe à la Convention, pour réduire la production et la consommation de polymères plastiques primaires (PPP) à des niveaux durables (§6.1.).

Conformément au symposium d'Oslo sur **la production et la consommation durables** la consommation durable est définie comme «l'utilisation de biens et de services qui répondent aux besoins fondamentaux et améliorent la qualité de vie, tout en minimisant l'utilisation de ressources naturelles, de matériaux toxiques et d'émissions de déchets et de polluants tout au long du cycle de vie, afin de ne pas compromettre les besoins des générations futures »[7]. **L'Article 6** peut poser les bases d'une production et d'une consommation durables des plastiques, avec des implications pour les efforts visant à réduire la production de PPP et à accroître la transparence et la traçabilité des produits en plastique. Cela contribuera aux efforts visant à accroître la récupération et la circularité, réduisant ainsi les impacts délétères des plastiques sur la santé humaine et l'environnement tout au long de leur cycle de vie, améliorant en retour la capacité des États membres à atteindre leur objectif contraignant d'élimination de la pollution plastique[5,8]. Comme le montre la **Figure 1**, les critères de production et consommation durables introduits à l'Article 6 peuvent donc contribuer directement à d'autres dispositions du texte actuel.

Article 6: Production durable. Pour garantir des niveaux de production durables à l'avenir, il semble essentiel d'inclure des obligations juridiques réglementant les PPP dans le Traité. L'Article 6 (option 2) du texte du Président actuel fait référence à un objectif global, bien que le manque de données rende difficile l'établissement de cet objectif. Les preuves scientifiques confirment la nécessité d'une réduction, qui peut être facilitée par de nombreux leviers, notamment l'application de critères d'essentialité, de sécurité et de durabilité. En outre, il n'existe actuellement aucune proposition de texte sur la manière de traduire l'objectif mondial en obligations nationales. Si cela reste non défini au niveau international, il y a un risque de fragilisation, à l'instar de l'Accord de Paris : Les États mettent en œuvre des politiques climatiques dans le cadre de leurs contributions déterminées au niveau national (CDN), mais rien ne garantit que ces efforts s'additionnent pour atteindre l'objectif de l'accord.

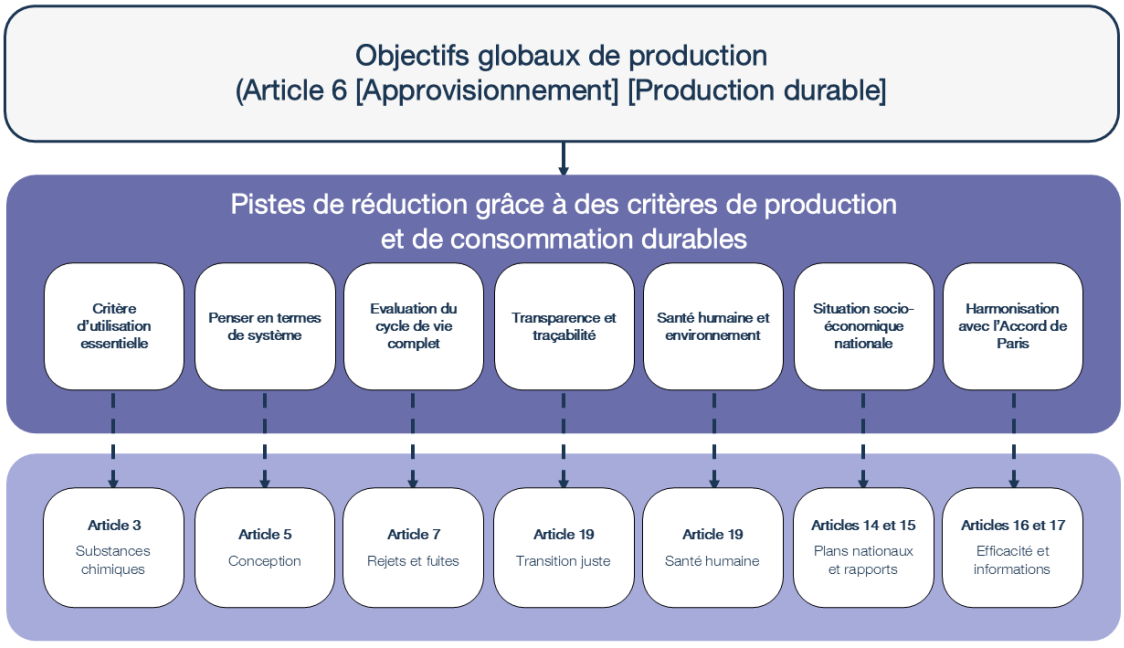

Figure 1 : L'Article 6 comme base pour l'intégration des critères de production et de consommation durables dans les piliers fondamentaux du traité mondial sur les plastiques.

Importance de l'Article 6 pour les autres articles du Traité

Article 3 : Produits en plastique et substances chimiques préoccupantes. Le critère de production et consommation durables de plastiques, tel que défini ci-dessus, fournit un mandat pour l'élimination progressive des substances chimiques dangereuses des plastiques. La diminution de la consommation de ressources par la réduction des PPP incitera à éliminer progressivement les produits non essentiels, tels que certains produits à usage unique ou à courte durée de vie. A terme, seules les utilisations essentielles des plastiques seront considérées comme durables[3,9-12]. À cet égard, les critères de production et consommation durables peuvent favoriser la mise en œuvre de ces restrictions et éliminations progressives [au niveau mondial et de manière harmonisée], soutenant ainsi l'Article 3 dans la réglementation des produits en plastique et des substances chimiques préoccupantes.

Article 5 : Conception des produits en plastique. En améliorant l'utilisation des plastiques dans le but de réduire la consommation de ressources, la mise en œuvre des critères de production et consommation durables peut encourager la production de produits de meilleure qualité et de plus forte valeur ajoutée. Ces critères étant fondés sur une approche du cycle de vie complet, l'Article 6 aura des incidences sur l'amélioration de la conception des produits en plastique en faveur de leur circularité tout en minimisant les incidences socio-environnementales, par exemple en tenant compte des choix de substances chimiques et de matières premières[13,14]. La disponibilité des ressources renouvelables, en particulier celles qui font l'objet d'une forte demande, comme la biomasse, peut devenir problématique comme celle des ressources non renouvelables si le taux de consommation dépasse le taux de régénération[12,15,16]. Par conséquent, il est essentielt que la conception des produits en plastique tienne compte d'un taux de consommation durable des ressources.

En outre, les critères de transparence et de traçabilité de la production et consommation durable, incluant la déclaration des types et des quantités de matières plastiques et de substances chimiques produites et utilisées, sont essentiels pour évaluer la sécurité et la durabilité des plastiques tout au long de la chaîne d'approvisionnement, de manière traçable[13,17-20]. La transparence des données est nécessaire pour assurer la transition vers une économie circulaire plus sûre et plus durable ainsi que pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de réduction[12]. C'est pourquoi, comme indiqué dans le texte du Président (§6.3), les données statistiques sur la production, la consommation, les importations et les exportations de PPP, ainsi que des indicateurs des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif global, seront cruciales pour garantir la production et la consommation durables des plastiques et pour limiter efficacement les matières et substances chimiques dangereuses[13] produites et incorporées dans les produits en plastique.

Article 7 : Rejets et fuites & Article 8 : Gestion des déchets plastiques. De nombreux pays rencontrent déjà des difficultés à gérer les déchets plastiques, et ces problèmes vont s'aggraver à mesure que la production et la consommation continuent de croître. Les niveaux élevés de production de déchets augmentent également le risque d'exportation de déchets plastiques et les traitements en fin de vie, tels que l'incinération ou la mise en décharge, qui compromettent les objectifs de circularité. L'intégration des principes de la hiérarchie des déchets, comme la priorité donnée à la réduction, à la réutilisation et au réemploi plutôt qu'au recyclage et à l'élimination, permettra de réduire la production de plastique ainsi que les rejets, fuites et émissions qui en découlent. En lien avec l'Article 5 (Conception des produits en plastique), la conception durable des produits en plastique peut suivre différents principes, tels que la conception pour la recyclabilité, la durabilité[12,13] et la réduction des rejets et des fuites dans les aliments, les boissons, l'environnement et l'atmosphère pendant l'utilisation, ainsi que pendant la collecte et la gestion en fin de la vie[23,28]. Il est important de noter que les variations de conception au sein d'un même groupe de produits (par exemple, les emballages) pèsent sur les systèmes de gestion des déchets car elles nécessitent des efforts accrus de tri[12,13,29,30]. Limiter la production et la variété des plastiques (Articles 5 et 6) aux utilisations essentielles favorise l'adoption de systèmes de gestion des déchets efficaces, encouragés par la circularité[31]. De plus, restreindre les substances chimiques des plastiques, la production de polymères et la fabrication de produits en plastique aux seuls produits essentiels permettra de réduire la quantité totale de substances chimiques dangereuses, de microplastiques et de débris plastiques rejetés chaque année dans l'environnement.

Article 10 : Transition juste. En éliminant la production de substances chimiques et de produits en plastique non essentiels, les ressources peuvent être réorientées vers la production de produits en plastique essentiels, tout en garantissant leur sécurité et leur durabilité (**Article 5 sur la conception des produits plastiques : éléments de base**). Pour assurer une transition juste, les définitions des plastiques « essentiels » et « non essentiels » peuvent varier en fonction des conditions socio-économiques. Il sera donc probablement nécessaire d'appliquer des contraintes différentes selon les pays, comme le reconnaissent l'Article 4 (Exemptions), l'Article 12

(Renforcement des capacités, assistance technique et transfert de technologie, y compris la coopération internationale) et l'Article 14 (Plans nationaux).

Article 19 : Santé. Fondamentalement, la mise en œuvre des critères de production et consommation durables impliquer que la production et la consommation de plastique ne présentent pas de risque pour la santé. Ainsi, l'Article 6 donne au traité le mandat d'éliminer progressivement les substances chimiques et les polymères préoccupants. En renforçant la transparence tout au long du cycle de vie, l'Article 6 permettra de combler le manque de connaissance sur les substances chimiques utilisées dans les plastiques, manque qui constitue actuellement une préoccupation majeure et un obstacle à une protection suffisante de la santé humaine[36,37]. L'Article 6 influence les Articles 3 et 7 qui, à leur tour, peuvent affecter la réussite de l'Article 19. Les communautés vulnérables et locales, telles que les ramasseurs de déchets informels, peuvent être exposées de manière disproportionnée aux effets délétères des plastiques[5]. La mise en œuvre effective des Articles 19 et 10 est donc étroitement liée aux résultats de l'Article 6.

Article 14 : Plans nationaux, Article 15 : Rapports. L'Article 14 sur les plans nationaux et l'Article 15 sur les rapports sont essentiels pour garantir une mise en œuvre efficace des mesures énoncées dans les articles susmentionnés. Les plans nationaux permettent aux parties de partager les mesures mises en œuvre au niveau national ainsi que leurs impacts. Ce mécanisme de déclaration est important pour assurer la coordination et l'harmonisation à l'échelle mondiale. En ce qui concerne l'Article 6, les parties peuvent inclure dans leurs plans nationaux les mesures qu'elles ont prises pour limiter la production de plastiques primaires et rendre compte des mesures mises en œuvre pour collecter des données sur la production, les importations et les exportations de PPP. Toutes ces mesures renforcent les critères de transparence et de traçabilité de la production et consommation durables.

Article 16 : Évaluation de l'efficacité et Article 17 : Échange d'informations. Dans le texte du Président, l'Article 6 demande à chaque partie de transmettre des données statistiques sur la production, la consommation, les importations et les exportations de PPP et les mesures prises pour atteindre les objectifs du traité (Articles 15 et 17). En complément, un mécanisme pourrait être inclus pour établir des objectifs nationaux contraignants qui, ensemble, permettront d'atteindre l'objectif global (Article 14). En outre, comme le soulignent les Articles 6 et 16, un organe subsidiaire doté de politiques strictes en matière de conflits d'intérêts est essentiel pour les évaluations scientifiques et techniques, pour évaluer le succès de la mise en œuvre du traité et pour formuler des recommandations d'amélioration.

En outre, le critère de production et consommation durables des plastiques est étroitement lié à d'autres accords multilatéraux sur l'environnement (AME). Parmi ceux-ci figure l'Accord de Paris, étant donné que la contribution des plastiques aux émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) est de 5,3 %[32-34], notamment du fait de l'extraction de combustibles fossiles et de la fabrication de matières plastiques[32-35]. Ainsi, l'un des moyens les plus efficaces de réduire les émissions de GES liées aux plastiques est de limiter la production de plastiques[35].

En conclusion, l'établissement d'un Article 6 sur la production durable, basé sur les critères de production et consommation durables est essentiel pour limiter efficacement la pollution plastique à la source, aligner les efforts mondiaux sur des engagements environnementaux et climatiques plus larges, et assurer une transition juste vers une économie circulaire des plastiques, ainsi que pour protéger la santé humaine et la santé de l'environnement.

Auteurs : Tara Olsen, Sara Gonella, Ellen Palm, Bethany Jorgensen, Bethanie Carney Almroth, Neil Tangri, Arturo Castillo Castillo, Ricarda Fieber, Kristian Syberg

Relecteurs : Trisia Farrelly, Justin Boucher, Marie-France Dignac, Stephanie Reynaud

Traducteurs : Marie-France Dignac, Stéphanie Reynaud

Citacion : Coalition des Scientifiques pour un Traité efficace sur les plastiques (2025). Critères de production et de consommation durables : des pistes pour une réduction globale de la production primaire de plastique. https://doi.org/10.5281/zenodo.15639284

Références

[1] C. Win, et al. Global producer responsibility for plastic pollution. Science Advances (2024). https://doi.org/10.1126/sciadv.adj8275

[2] J. Baztan, et al. Primary plastic polymers: Urgently needed upstream reduction. Cambridge Prisms: Plastics 2 (2024). https://doi.org/10.1017/plc.2024.8

[3] Scientists' Coalition for an Effective Plastics Treaty. Primary Plastic Polymers: urgently needed Upstream Reduction. (2024). https://doi.org/10.5281/zenodo.10906376

[4] Scientist's Coalition for an Effective Plastics Treaty. Cutting Plastic Pollution at the Source: The Case for Upstream Solutions. (2024). https://doi.org/10.5281/zenodo.14209812

Scannez le code QR pour voir toutes nos ressources et en savoir plus sur la Coalition des Scientifiques.

[5] T. Olsen, et al. . (2025) Legally Binding Reduction Targets for Primary Plastics Production: A Necessity to End Plastic Pollution. One Earth. DOI: 10.1016/j.oneear.2025.101282.

[6] Coalition des Scientifiques pour un Traité efficace sur les plastiques. (2024). Traité mondial sur les plastiques - ce que la science dit des éléments essentiels pour sa réussite. https://ikhapp.org/wp-content/uploads/2024/10/Traite-mondial-sur-les-plastiques-ce-que-la-science-dit-des-elements-essentiels-pour-sa-reussite.pdf

[7] Oslo Symposium (1994). Oslo Roundtable on Sustainable Production and Consumption.

[8] N. Karali, et al. (2024). Climate Impacts of Plastics Production. Lawrence Berkeley National Laboratory.

[9] Scientists' Coalition for an Effective Plastics Treaty. Policy Brief: The Essential Use Concept for the Global Plastics Treaty. (2024). https://doi.org/10.5281/zenodo.11001117

[10] I. Cousins, et al. The concept of essential use for determining when uses of PFASs can be phased out. Environ. Sci.: Processes and Impact (2019). https://doi.org/10.1039/C9EM00163H

[11] M. Wagner, et al. State of the Science on Plastic Chemicals - Identifying and Addressing Chemicals and Polymers of Concern (2024). https://plastchem-project.org/

[12] S. Gonella & V. de Gooyert What are sustainable plastics? A review of interrelated problems and solutions to help avoid unintended consequences. Environmental Research Letters (2024). https://doi.org/10.1088/1748-9326/ad536d

[13] Scientists' Coalition for an Effective Plastics Treaty. Plastic Chemicals. (2024). https://doi.org/10.5281/zenodo.13833858

[14] Scientists' Coalition for an Effective Plastics Treaty. Policy Brief: The global plastics treaty: What is the role of bio-based plastic, biodegradable plastic and bioplastic? (2023). https://ikhapp.org/wp-content/uploads/2023/09/SCEPT_Policy_Brief_bio-based_biodegradable_plastics_V2.pdf

[15] H. E. Daly, Steady-state economics (2nd ed.). Island Press (1991).

[16] J. D. Sterman, Sustaining sustainability: Creating a systems science in a fragmented academy and polarized world. In Sustainability science: The emerging paradigm and the urban environment. Springer (2011). https://link.springer.com/chapter/10.1007/978-1-4614-3188-6_2

[17] Scientists' Coalition for an Effective Plastics Treaty. Policy Brief: Impacts of plastics across the food system. (2023). https://doi.org/10.5281/zenodo.10653557

[18] A. March et al. National Action Plans: Effectiveness and requirements for the Global Plastics Treaty. Cambridge Prisms: Plastics (2024). https://doi.org/10.1017/plc.2024.11

[19] C. O. Silva et al. . Assessing ecotoxicity of plastic additives to apply in effect factors for Life Cycle Impact Assessment. Science of The Total Environment (2025). https://doi.org/10.1016/j.scitotenv.2025.178836

[20] R. Geyer et al.Production, use, and fate of all plastics ever made. Science Advances (2017). https://doi.org/10.1126/sciadv.1700782

[21] Scientists' Coalition for an Effective Plastics Treaty.Human Health in the Global Plastic Treaty. (2024). https://doi.org/10.5281/zenodo.13842722.

[22] P. Villarrubia-Gómez et al. Plastics pollution exacerbates the impacts of all planetary boundaries, One Earth (2024). https://doi.org/10.1016/j.oneear.2024.10.017

[23] Scientists' Coalition for an Effective Plastics Treaty, Fact Sheet: Plastic pollution at each life stage. (2023). https://ikhapp.org/material/fact-sheet-plastic-pollution-at-each-life-stage/

[24] J. R. Jambeck and I. Walker-Franklin The impact of plastics' life cycle. One Earth (2023). https://doi.org/10.1016/j.oneear.2023.05.015

[25] T. D. Nielsen et al. Politics and the plastic crisis: A review throughout the plastic life cycle. WIREs Energy Environ. (2020). https://doi.org/10.1002/wene.360

[26] N. Simon N et al. A binding global agreement to address the life cycle of plastics. Science (2021). https://doi.org/10.1126/science.abi9010

[27] P. J. Landriganet al.. The Minderoo-Monaco Commission on Plastics and Human Health. Annals of Global Health (2023). https://doi.org/10.5334/aogh.4056

[28] Scientist's Coalition for an Effective Plastics Treaty. Addressing Microplastic Pollution via the Global Plastic Treaty. (2024). https://doi.org/10.5281/zenodo.13332873

[29] C. G. Schirmeister and R. Mülhaupt. Closing the Carbon Loop in the Circular Plastics Economy. Macromol. Rapid Commun. (2022). https://doi.org/10.1002/marc.202200247

[30] G. Kaur et al. Recent Trends in Green and Sustainable Chemistry & Waste Valorisation: Rethinking Plastics in a Circular Economy. Curr. Opin. Green Sustain. Chem. (2018). https://doi.org/10.1016/j.cogsc.2017.11.003

[31] Scientists' Coalition for an Effective Plastics Treaty. Waste Management. (2023). https://doi.org/10.5281/zenodo.10020855

[32] J. Zheng and S. Suh. Strategies to Reduce the Global Carbon Footprint of Plastics. Nat. Clim. Change (2019). https://doi.org/10.1038/s41558-019-0459-z

[33] OECD. Increased plastic leakage and greenhouse gas emissions. (2022). https://webarchive.oecd.org/temp/2022-08-18/622468-increased-plastic-leakage-and-greenhouse-gasemissions.htm (accessed 2025-03-31).

[34] Scientists' Coalition for an Effective Plastics Treaty. Plastics and the Triple Planetary Crisis. (2024). https://doi.org/10.5281/zenodo.10880588

[35] E. Palm. Decarbonising plastics: Exploring bio-based and circular solutions for a fossil-free future (Doctoral dissertation, Lund University). Lund University Publications. (2023). https://lucris.lub.lu.se/ws/portalfiles/portal/173498908/Decarbonising_plastics_PhD_thesis_Ellen_Palm.pdf

[36] H. Wiesinger, Z. Wang., and S. Hellweg. Deep Dive into Plastic Monomers, Additives, and Processing Aids. Environmental Science & Technology 55(13) (2021). https://doi.org/10.1021/acs.est.1c00976.

[37] N. Aurisano, R. Weber, and P. Fantke. Enabling a Circular Economy for Chemicals in Plastics. Current Opinion in Green and Sustainable Chemistry 31 (2021). https://doi.org/10.1016/j.cogsc.2021.100513.